

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par lettre du 16 Février 1977, Monsieur le Préfet de M. & M. a annoncé la construction de 10 classes primaires à réaliser en 2 tranches à LUDRES-Centre, rue de Secours dont la première tranche est susceptible d'être programmée en 1978.

Le Conseil Municipal a désigné comme Architecte M. DUMONT qui a exécuté le projet et réalisé les dossiers déposés à la Préfecture dans les délais requis.

Monsieur le Maire expose d'autre part,

Que la réalisation de la Z.A.C. LUDRES Sud touche à sa fin et que le nombre des nouveaux habitants va croissant ainsi que la population enfantine à scolariser,

Que la construction de l'école primaire de 10 classes répond à une double nécessité à savoir respecter l'échéancier de la Z.A.C. LUDRES-Sud approuvé par M. le Préfet en 1971 et installer les élèves de LUDRES-Centre dans des locaux répondant aux conditions présentes d'hygiène et de sécurité, ce que n'offrent plus les locaux actuels,

Que le fait de réaliser les 10 classes primaires en une seule et même tranche permettra des économies financières vu que les 5 classes de la première tranche et les locaux annexes représentent environ 80 % du coût total du projet et que d'autre part il est techniquement impossible de réaliser cette opération en deux opérations distinctes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- de demander immédiatement la subvention la plus élevée possible pour la construction des 10 classes primaires à construire Rue de Secours à LUDRES-Centre,
- de demander à M. le Préfet de M. & M. la programmation de la construction des

10 classes primaires dès 1978, et l'autorisation de préfinancer la construction des classes prévues en 2ème tranche,

- Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches utiles en ce sens.